



Albi, le 30 août 2019

L'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription Tarn ASH

à

Mesdames les Directrices Adjointes de SEGPA
Messieurs les Directeurs Adjointes de SEGPA

Mesdames les coordonnatrices d'ULIS
Monsieur le coordonnateur d'ULIS

S/c de Mesdames et Messieurs les Principaux de Collège

Mesdames et Messieurs les Enseignants d'UE

S/c de Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'établissement spécialisé

NOTE DE RENTREE

Les nouvelles orientations de la politique liée à l'école inclusive vont avoir au cours des mois et des années à venir une incidence majeure dans le système éducatif français, mais également dans les établissements et services médico-sociaux : une inter ministérialité est à l'œuvre afin d'articuler au mieux scolarisation des élèves en situation de handicap et prise en charge éducative ou liée au soin.

Il est fondamental de prendre connaissance des derniers textes en la matière et de se préparer :

- Pour les EPLE et écoles ordinaire à accueillir 80% des élèves des IME et ITEP dans leurs murs, soit sur un mode de groupe externalisé avec les enseignants des unités d'enseignement et un éducateur, soit sur le mode de la montée en charge des dispositifs collectifs de type Ulis, soit sur le mode de la scolarisation partagée. C'est l'objectif fixé à court terme,
- Pour les SEGPA, à scolariser davantage d'élèves orientés par la CDAPH et à les accompagner dans leurs apprentissages ainsi que pour la construction de leur parcours avenir,
- Pour les Unités d'Enseignement à développer rapidement les externalisations de groupes d'enfants et adolescents en direction des écoles et EPLE, afin d'offrir à leurs élèves une vie d'écolier et de collégien ordinaire.
- Pour tous, à diversifier les modes de scolarisation en réponse aux besoins réels des élèves.

La mise en place du service départemental de l'école inclusive dans chaque DSDEN, en charge de d'organiser et de gérer tout ce qui relève de l'accompagnement humain, dont les PIAL font partie, est effective.

La rentrée 2019 voit la création de 18 PIAL supplémentaires, portant à 19 leur nombre dans le Tarn. Ils concernent deux collèges privés et 17 collèges Publics avec Ulis. Les écoles de toute proximité sont rattachées à ces PIAL. D'autres pôles verront le jour en cours d'année scolaire.

Une coordonnatrice PIAL départementale est nommée à mi-temps : il s'agit de Madame **Sophie Fajardo**, dont vous trouverez les coordonnées dans cette note. Elle est l'interlocutrice privilégiée des chefs d'établissement, des directeurs d'école et des AESH relai dans chaque pôle concernant l'organisation de l'aide humaine. Elle a des missions de recrutement, de positionnement, d'accompagnement, d'organisation de la formation des AESH, en lien avec ses interlocuteurs de la DSDEN.

Madame Frézal a désormais la gestion de tout l'accompagnement humain hors PIAL.

Inspection Centre Tarn et
ASH

Référence
NOTE ASH R 2019

Dossier suivi par
Isabelle CHARTIER
Téléphone
05 67 76 58.59
Fax
05 67 76 57 54
Mél.

0811060m@ac-toulouse.fr

69 Boulevard Foch
81013 Albi cedex 09



Un poste de référente départementale autisme est créé et basé à la DSDEN à mes côtés. Il est occupé par Madame **Corinne Maneim**. Elle a des missions d'accompagnement des situations liées à l'autisme ainsi que de formation et de conseil.

Au-delà de tout cela, l'institution s'engage dans une démarche qualitative visant à mieux accueillir, informer et accompagner les élèves en situation de handicap et leur famille.

Ceci passe par la mise en place dans toutes les classes d'une pédagogie différenciée, en réponse à l'hétérogénéité du public scolarisé. On en parle souvent, on en parle beaucoup, mais c'est la seule qui puisse répondre aux besoins des élèves. Pour cela, les corps d'inspection des premier et second degrés auront à développer dans les années à venir des actions de formation et d'accompagnement des équipes vers une meilleure prise en compte des spécificités des élèves. On touche là à des domaines sensibles tels que :

2/7

- La gestion du temps, au sein d'une séance, d'une semaine et d'une année scolaire,
- La relation pédagogique à l'élève, accompagné ou non,
- Les gestes professionnels destinés à proposer aux élèves à besoins spécifiques un cadre de fonctionnement davantage à leur portée,
- L'explicitation des codes de l'école et des attendus liés aux tâches scolaires,
- La réflexion sur l'évaluation et les objectifs qu'elle vise ainsi que les aménagements à prévoir,
- Le principe d'éducabilité, qui vaut pour tout élève, l'obligation pour notre institution étant de l'aider à progresser à son rythme et à lui donner les clés essentielles pour le faire.

Le pôle ASH se rendra disponible autant qu'il le pourra pour accompagner cadres et enseignants dans ce sens.

A cet égard, je vous encourage à consulter le plan de formation académique pour ceux qui peuvent postuler, et le plan départemental pour les autres.

Il me semble fondamental également que les enseignants de l'ASH puissent pleinement s'inscrire dans les formations, tous étant désormais concernés par les 108 h. Depuis plusieurs années à présent, ils peuvent s'inscrire aux animations pédagogiques des circonscriptions du premier degré, en proximité de leur lieu de travail ou de leur domicile. Et s'il y a souci, je peux me faire le relai de toute demande dans ce sens. Le développement du plan Villani-Torossian a permis la construction d'outils et l'ouverture des enseignements mathématiques à leur compréhension plus fine par les enseignants comme par les élèves. Ne vous privez pas de ces outils et des formations afférentes.

Je vous incite également à vous rendre davantage sur le site Eduscol, qui constitue un vivier de ressources de grande qualité, toutes accessibles et transférables.

Concernant les évolutions médico-sociales :

La RAPT (réponse accompagnée pour tous) se met en place dans le Tarn et les premiers PAG (plans d'accompagnement global) sont instruits dans les GOS (groupes opérationnels de suivi) à la MDPH. Cette politique consiste à ne laisser personne sur le côté et à préparer des réponses individualisées de première, de seconde, voire de troisième intention si une notification de la CDAPH ne peut se concrétiser. Ceci implique un engagement de chaque institution concernée, dont la nôtre fait partie, mais également le soin et l'éducatif. Les décisions prises s'imposent aux signataires du PAG.

Les ITEP vont passer en DITEP (dispositifs intégrés) dès janvier 2020 : ceci va avoir une incidence sur les orientations MDPH, qui porteront uniquement la mention DITEP. Lorsqu'un enfant ou un adolescent arrivera sur un DITEP, ce sera l'établissement qui déterminera ses besoins d'accompagnement, après évaluation, qu'il s'agisse d'éducatif, de soin ou de modalité de scolarisation, mais également de prise en charge ambulatoire, à la journée ou avec nuitée : tout ceci sera entériné en ESS.

Enfin, le Tarn va disposer dans les semaines à venir de deux équipes médico-sociales mobiles dites d'appui à la scolarisation : l'une dépend de l'APAJH départementale (IME Lostanges), l'autre de l'AGAPEI (IME Florentin). Je travaille actuellement avec ces associations afin de mettre en place pour les secteurs concernés les appuis nécessaires auprès des équipes enseignantes de proximité.

Comme vous le voyez, les évolutions sont nombreuses et vont toutes dans le sens de l'école inclusive, dont vous êtes les experts.



En conclusion, tout est à réinterroger, à tous les niveaux, pour accompagner de plus en plus d'élèves en situation de handicap vers la poursuite d'études et/ou la formation professionnelle, mais surtout dans une scolarité épanouie et porteuse d'apprentissages.

Je ne doute pas que vous aurez à cœur de vous informer de toutes ces évolutions en consultant des textes dont je vous donne les références ci-après, sachant que je suis à la disposition de chacun d'entre vous pour répondre aux questions et demandes que vous pourrez formuler directement ou par l'intermédiaire du coordonnateur de votre UE, de votre directeur adjoint de SEGPA, de votre directeur des enseignements, de votre IEN ou de votre chef d'établissement.

3/7 Je vous remercie par avance pour votre engagement au service de ces changements et des spécificités de vos élèves, et je vous souhaite, aux côtés de l'équipe ASH, une belle année scolaire 2019/2020 inclusive.

Isabelle Chartier
IEN ASH du Tarn

1. Coordonnées de l'équipe ASH:

- Secrétariat :

Virginie MIRANDA 0811060m@ac-toulouse.fr 05 67 76 58 59

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h50

- Conseiller Pédagogique ASH :

Marilyne PINGAUD cpc-ASH.81@ac-toulouse.fr 05 67 76 58 56

- Coordonnatrice départementale AESH :

Isabelle FREZAL Isabelle.Frezal@ac-toulouse.fr 05 67 76 58 52

- Coordonnatrice PIAL :

Sophie FAJARDO (mardi et vendredi) coordination.pial81@ac-toulouse.fr

- Coordonnatrice de la CDOEA (Orientation dans les EGPA) :

Sophie FEVRIER cdoea81@ac-toulouse.fr 05 67 76 58 58

- Référente Situations complexes :

Marie-Pierre CAVARD referent.situations.complexes81@ac-toulouse.fr 05 67 76 57 63

- Accompagnement matériel Handiscol :

Gilles RICHOMME (lundi et mardi) formation-handiscol81@ac-toulouse.fr 05 67 76 57 80

- Enseignante ressource autisme :

Corinne MANEIM referent.ressource.autisme81@ac-toulouse.fr

- Groupe des enseignants référents :



ALBI EST	Charles LACOMBE 27, rue St Antoine Tél : 05 63 48 16 16 ensref.albibalzac@ac-toulouse.fr	Collège Honoré de Balzac 81000 ALBI Fax : 05 63 48 16 2
ALBI OUEST	Valérie SICARD Avenue de la Verrerie Tél : 05.63.77.38.05 ensref.albijaures@ac-toulouse.fr	Collège Jean Jaurès 81 000 ALBI Fax : 05 63 77.38.09
ALBI SUD	Jacques DURAND 98, Rue du Roc Tél : 05 63 43.58.82 ensref.albibellevue@ac-toulouse.fr	Collège Bellevue 81 000 ALBI Fax : 05 63 48.82.29
CARMAUX	Nicolas TROUILHET 17 Rue Ferrer BP 75 Tél : 05 63 76.55.50 07 89 79 97 56 ensref.carmaux@ac-toulouse.fr	Collège Victor Hugo 81400 CARMAUX Fax : 05 63 76 20 50
CASTRES	Christophe SARAZIN 1, bd H. Sizaire - BP 164 Tél : 05 63 59.11.96 ensref.castres@ac-toulouse.fr	Collège Les Cèdres 81103 CASTRES Fax : 05 63 72 51 09
GAILLAC	Dominique GAYRAUD Avenue Albert Camus BP 133 Tél : 05 63 81 64.26 ensref.gaillac@ac-toulouse.fr	Collège Albert Camus 81 604 GAILLAC Cedex Fax : 05 63 81 60 09
GRAULHET	Marie-Lucile BUVAT 51, Av.C.de Gaulle BP 69 Tél : 05 63 83.07.29 ensref.graulhet@ac-toulouse.fr	Collège Louis Pasteur 81302 GRAULHET Cedex Fax : 05 63 42 80 38
LAVAUUR	Alain BOUSQUET 17, route de Caraman Tél 05.63.83.11.20 Tél : 05 63.83.11.24 ensref.lavaur@ac-toulouse.fr	Collège Les Clauzades 81500LAVAUUR Fax : 05 63 83.11.30
MAZAMET	Catherine CABROL Rue Lapérouse BP 520 Tél : 05 63 61.81.28 ensref.mazamet@ac-toulouse.fr	Collège Jean-Louis Etienne 81204 MAZAMET Cedex Fax 05 63 97 54 71
(PRIVE SUD)	Edith BOUTARIC 25-30 rue Général Galliéni Tél : 05 63 72.65.10 ensref.ddec@ac-toulouse.fr	Collège De La Salle 81100 CASTRES Fax 05 63 72.65.11
(PRIVE NORD)	Sylvie FRAISSE DON 1, rue de Lavazière Tel : 05 63 49 28 00 ensref.ddec1@ac-toulouse.fr	Ecole Primaire du Bon Sauveur 81000 ALBI



2. Calendrier scolaire

- Vacances de Toussaint :	du vendredi 18 octobre 2019 *	au lundi 4 novembre 2019
- Vacances de Noël :	du vendredi 20 décembre 2019*	au lundi 6 janvier 2020
- Vacances d'hiver :	du vendredi 7 février 2020*	au lundi 24 février 2020
- Vacances de printemps:	du vendredi 3 avril 2020*	au lundi 20 avril 2020
- Vacances d'été :	vendredi 3 juillet 2020*	

**Après la classe*

5/7

3. Objectifs de travail de la mission ASH pour 2019/2020:

- Toujours plus de formation et au plus près des besoins de terrain (accompagnement d'équipes par la CPC ASH, les référentes autisme et situations complexes), journées de formation ciblées.
- Poursuite du partage des outils à destination des enseignants qui accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers (newsletter ASH, padlets, site ASH, M@gister).
- Mise en place des 19 PIAL et formation des personnels des périmètres circonscrits.
- Poursuite du POOL de veille des situations complexes dans une approche préventive permettant d'éviter la rupture de la relation pédagogique avec certaines cohortes d'élèves (SEGPA) ou élèves (en souffrance qui perturbent), avec les enseignants référents.

Lors des visites ou formations, l'accent sera mis sur :

- La différenciation pédagogique,
- La trace institutionnelle relative aux apprentissages,
- La rédaction des volets pédagogiques des PPS et la programmation des apprentissages,
- La ritualisation d'activités destinées à automatiser et mémoriser.
- L'accès au numérique,
- La gestion de la classe et du temps.

Les actions de l'IEN ASH se tourneront vers:

- Le développement des différentes modalités de scolarisation,
- La prise en compte des besoins spécifiques dans les classes,
- La formation des enseignants référents aux nouvelles modalités d'orientation des élèves et à la gestion des situations complexes,
- L'information des personnels d'encadrement sur les évolutions liées à l'école inclusive,
- Le déploiement des équipes mobiles d'appui à la scolarisation dans les secteurs retenus,
- Le dernier tiers des évaluations des unités d'enseignement.
- La rédaction et la mise en œuvre locale des fiches-action de la convention liant le rectorat et l'ARS Occitanie.

4. Textes officiels à lire :

- circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019 et son annexe (Vadémécum PIAL)
- circulaire de rentrée n° 2019-087 du 28-5-2019
- Pour les Ulis collège et les SEGPA : réforme du lycée sur education.gouv.fr/lyceeprofessionnel et lecture de « **Transformer le lycée professionnel** »
- Document RAPT explicatif joint.

5. Congés et autorisations d'absence

Je vous remercie de bien vouloir adresser **dans les meilleurs délais** votre emploi du temps au secrétariat ASH. Chaque année, ces documents tardent à nous être envoyés et cela pose un vrai souci lors de chaque remplacement ou pour les PPCR.



Les liens doivent être faits au secrétariat ASH dès le congé connu : Madame Miranda répercutera la demande auprès des secrétariats des autres circonscriptions.

6/7 Je suis en charge de comptabiliser chaque fin de semaine les remplacements ou non remplacements dans ARIA : il est donc impératif d'adresser les originaux des demandes à l'inspection ASH, qui les transmettra à la division des ressources humaines. Ceci est valable pour tous les enseignants du premier degré, y compris pour ceux qui effectuent leur service dans le second degré.

Je rappelle que toute demande de congé ou d'autorisation d'absence doit obligatoirement être connue de l'inspection ASH. Je dois pouvoir être en mesure de savoir en temps réel qui s'absente et pour quelle durée.

Concernant les remplacements courts, je demande aux directeurs adjoints de SEGPA la plus grande vigilance lorsqu'ils sollicitent une personne : certains TR se sont présentés pour une journée alors que deux heures de cours étaient prévues. Je leur demande de se reporter, à ce titre, au document en pièce jointe, afin de savoir quand solliciter véritablement un remplaçant.

Nature des absences :

a/ Maladie: Prévenir par téléphone l'inspection ASH **et** le directeur ou chef d'établissement le plus tôt possible.

Utiliser le formulaire dédié et transmettre un certificat médical à l'IEN ASH dans les quarante-huit heures. **Informez impérativement le secrétariat de l'IEN ASH de la date de reprise du travail.**

b/ Garde d'enfant malade : transmettre le formulaire d'autorisation d'absence en vigueur, avec le justificatif établi par le médecin. Le document à utiliser est téléchargeable sur le site de la DSDEN.

c/ Demande d'autorisation pour convenances personnelles:

- Respecter le délai préconisé par les services académiques pour que les demandes puissent être soumises à avis de l'IEN et transmises au DASEN en temps et heure, si bien sûr elles ne présentent pas de caractère d'urgence.

- Les rendez-vous (médecins, spécialistes, notaires, etc...) doivent être fixés **en dehors des horaires scolaires. Dans la négative, l'autorisation ne sera pas accordée, ou le sera sans traitement.**

- L'accord de l'IEN n'est pas automatique : il appartient donc à chacun de s'assurer auprès du secrétariat que l'autorisation est accordée, ceci avant le départ.

6. Situation de rentrée et documents concernant les temps de scolarisation, les enseignants et les élèves :

Les Directeurs adjoints de SEGPA, les coordonnateurs d'Unité d'Enseignement ou d'Ulis trouveront en annexe, et en fonction de la structure à laquelle ils appartiennent, un certain nombre de documents à renseigner et à me retourner **avant le 27 septembre**, délai de rigueur.

7. Formation continue :

- **La campagne d'inscription au PDF départemental est ouverte.**

Le livret de présentation du PDF 2019-2020 est disponible sur le site de la DSDEN du TARN:
<http://web.ac-toulouse.fr/web/dsden-tarn/>

Vous pouvez vous inscrire aux stages à candidature individuelle à partir de l'application GAIA et saisir vos demandes sur le portail ARENA

<https://si1d.ac-toulouse.fr>



- Les enseignants d'Ulis et de SEGPA peuvent également candidater au PAF :

<https://si2d.ac-toulouse.fr>

Le catalogue détaillé des formations se trouve à l'adresse suivante :

<http://web.ac-toulouse.fr/paf/>

77 8. Documents à adresser au secrétariat ASH par les coordonnateurs d'Unité d'Enseignement et les Directeurs adjoints de SEGPA :

Pour la bonne tenue du tableau de bord départemental ASH et les statistiques afférentes (taux de handicap dans les EGPA par exemple, scolarisation à temps partiel ou à temps plein, scolarisation partagée entre une UE et un établissement scolaire...), **il est indispensable que les données reçues soient identiques à celles que les établissements possèdent**. Dans cette perspective, j'invite les personnes en charge de la communication de celles-ci à renseigner scrupuleusement les documents de rentrée annexés qui les concernent, par spécialité de l'ASH.

Les directeurs adjoints de SEGPA auront à renseigner prochainement les tableaux excel annuels qui recensent les aspects quantitatifs (2019/2020) et qualitatifs (2018/2019) relatifs à la structure qu'ils pilotent. Les renseignements demandés en annexe concernent les professeurs des écoles affectés en SEGPA.

Annexes :

- Document des remplacements courts dans l'ASH.
- Document RAPT explicatif

A retourner impérativement au secrétariat ASH pour le 27 septembre 2019 :

- Situation de rentrée SEGPA
- Situation de rentrée Ulis collège et LP
- Situation de rentrée ESMS